

la fin de leur annonce, une phrase comme celle-ci: «Vous pourrez lire notre annonce dans le *Graphic News* de Kootenay de mercredi prochain.» Ou jeudi, ou un autre jour, selon le cas.

Après m'être entretenu avec ces gens, j'ai accepté de soumettre le cas au ministre de la Justice et au président du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion. Ce que j'ai fait. J'en ai parlé au président du Bureau et il m'a répondu qu'il n'y a rien, dans la loi, à l'heure actuelle, qui lui confère le pouvoir d'empêcher cet abus. C'était la première fois, m'a-t-il dit, qu'on lui signalait une affaire de cette nature depuis qu'il est président du Bureau. J'en ai ensuite parlé au ministre de la Justice. J'ai soulevé la question à la Chambre et le ministre m'a ensuite répondu par lettre en ces termes:

Le 16 décembre 1960

Monsieur Herbert W. Herridge, député,
Chambre des communes,
Ottawa.

Cher monsieur Herridge,

Je vous remercie de votre lettre du 7 décembre 1960, à propos de la décision de la station radiophonique CKLN au sujet des annonces publicitaires.

Dès que vous avez soulevé cette question à la Chambre, le 18 novembre 1960, on l'a portée à l'attention du Directeur, aux termes de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Après avoir examiné la question, le Directeur en a conclu que cette affaire ne relève pas de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et que, par conséquent, il n'y a aucune raison d'entreprendre une enquête aux termes de cette loi.

Sincèrement vôtre,

E. D. Fulton.

J'ai également discuté de cette affaire avec des représentants de stations radiophoniques privées, un peu partout au pays, qui m'ont également informé que c'est la première fois que ce genre de chose leur est signalé. Ils craignaient que cela puisse causer du ressentiment et soulever de l'opposition à l'égard de l'industrie de la radiodiffusion privée. J'ai eu de longs entretiens à ce propos avec plusieurs personnes.

Je dois avouer que le rédacteur du *Daily News* de Nelson est vraiment un gentil garçon mais c'est un conservateur qui ne comprend pas les principes dont s'inspire la Déclaration des droits. Il a permis à ses instincts d'homme d'affaires très averti d'obnubiler provisoirement son sens de la justice et sa compréhension des principes de la libre entreprise, bien que, en temps d'élections, il lui arrive d'écrire quelques éditoriaux énergiques invitant la population de Kootenay-Ouest à appuyer les représentants du parti qui défend la libre entreprise contre les atteintes d'autres personnes, et ainsi de suite. Mais ce n'est, j'en suis sûr, qu'une aberration provisoire et le débat ici même ainsi que les lettres qu'il recevra d'ailleurs l'éclaireront.

Naturellement, il s'ensuit que le *Daily News* de Nelson n'a pas parlé beaucoup du député de Kootenay-Ouest depuis la présentation de ce bill, il y a deux ans. Comme les députés le savent, on parle de moi souvent dans les journaux d'Ottawa (Ont.). Il est très peu souvent question de moi dans le *Daily News* de Nelson. Pendant longtemps, on n'y parlait guère de moi. Tout récemment, cependant, Votre Honneur n'a pas jugé que certains événements déplorables survenus dans Kootenay-Ouest constituaient une affaire d'importance publique pressante. De mes commettants m'ont écrit ou télégraphié des missives indignées. Je leur ai expliqué que Votre Honneur interprétait le Règlement. Je sais que vous considérez que les affaires dans Kootenay-Ouest sont d'une importance publique pressante.

Puis, je me suis orienté dans une nouvelle direction. Depuis 1945, j'avais l'habitude de prononcer une causerie hebdomadaire à la radio. Tout à coup, le directeur de la station de radio m'a dit que dorénavant je ne passerais qu'une fois par mois. On me proposa un arrangement en vertu duquel j'alternerais avec le député de Kootenay-Est et d'autres. La station m'a permis de faire usage de ses installations deux fois par mois. Je lui sais gré de sa bienveillance à mon égard pendant toutes ces années, car je peux, en toute objectivité, tenir les gens de Kootenay-Ouest au courant de ce qui se passe à la Chambre. Maintenant le député de Kootenay-Est m'aide dans ce travail. Je le remercie de m'avoir remplacé à certaines occasions. Mais il n'y a pas de député libéral en Colombie-Britannique. On propose maintenant que les députés de Bonavista-Twillingate et de Kenora-Rainy-River passent sur les ondes de cette station. Toutefois ces émissions sont censées être destinées aux gens de la région; des députés régionaux, comme celui de Kootenay-Ouest et celui de Kootenay-Est, sont supposés y participer.

J'ai reçu nombre de lettres de commettants dans lesquelles on me dit avoir hâte de m'entendre; certains avouent qu'ils regrettent que je ne passe plus sur les ondes une fois la semaine mais ils reconnaissent que les causeries du député de Kootenay-Est sont tout aussi intéressantes qu'instructives.

Le présent bill suscite beaucoup d'intérêt. Plus de cent de mes commettants m'ont demandé de leur expédier des exemplaires du compte rendu où figure le débat sur la présente mesure. Cela montre bien jusqu'à quel point les gens que j'ai l'honneur de représenter sont sérieux. Ils s'indignent des transgressions aux principes reconnus dans la Déclaration canadienne des droits ainsi qu'aux principes qui régissent la libre entreprise.